

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 31 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 31 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

18

De votants

23

OBJET

Modification du tableau des emplois

Date de la convocation : 23/01/24

Nombre de votes pour : 23

Nombre de votes contre : 0

Nombre d'abstentions : 0

Étaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, Mme POCHOLLE Stéphanie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

Absents représentés :

Mme MOKRI Djamila qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine,
M. FIEVEZ Patrick qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre,
Mme BOUCHART Carine qui avait donné pouvoir à Mme PRUVOST Gisèle,
Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique.

Secrétaire : Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau du personnel en raison de la nomination d'un agent au grade supérieur suite à obtention d'un concours.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE d'apporter les modifications suivantes, à compter du 1^{er} avril 2024 :

Filière animation

Poste à créer :

1 poste d'animateur principal à temps complet

Poste à supprimer :

1 poste d'animateur à temps complet

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240131-31JANV24_03-DE

PRECISE que le nouveau tableau du personnel s'établit ainsi :

I – FILIERE ADMINISTRATIVE

B – Rédacteur pal 2^e classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint administratif pal 1^e classe 1 poste à temps complet
C- Adjoint administratif pal 2^e classe 1 poste à temps complet

II – FILIERE POLICE

B – Chef de service police pal 1^e classe 1 poste à temps complet

III – FILIERE CULTURELLE

C – Adjoint du patrimoine pal 2^e classe 1 poste à 29/35^e
C – Adjoint du patrimoine pal 1^e classe 1 poste à temps complet

IV – FILIERE TECHNIQUE

C – Agent de maîtrise 3 postes à temps complet
C- Adjoint technique pal 1^{ère} classe 1 poste à temps complet
C – Adjoint technique pal 2^e classe 2 postes à temps complet
C – Adjoint technique 2 postes à temps complet
1 poste à 28/35^e
1 poste à 10,5/35^e
2 postes à 10/35^e

V – FILIERE ANIMATION

B – Animateur principal 1 poste à temps complet
C – Adjoint d'animation 1 poste à 28/35^e
1 poste à 30/35^e
1 poste à 33/35^e

VI – FILIERE SPORTIVE

B – Educateur des APS pal 1^{ère} classe 1 poste à temps complet

Fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme

Envoyé en préfecture le 01/02/2024

Reçu en préfecture le 01/02/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240131-31JANV24_03-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

